

## Lausanne et région

# Il n'y aura plus d'eau gratuite pour les habitants de Villette et d'Épesses

**Fusion**  
**Dans deux des cinq villages de Bourg-en-Lavaux, on a bénéficié de rabais d'eau pendant quatre ans. De quoi creuser un trou de 140 000 fr.**  
**Cécile Collet**

Soit, on aime davantage parler de chasselas que d'eau dans la commune de Bourg-en-Lavaux. Le Conseil communal vient d'ailleurs de refuser un article du nouveau règlement de police qui voulait interdire l'état d'ébriété sur la voie publique. Pourtant, lors de la même séance du conseil, lundi passé, une communication municipale mettait définitivement fin à une inégalité de traitement entre les habitants des cinq communes fusionnées en 2011 concernant leur consommation d'eau (*lire en cadre*). Des rabais étaient octroyés, entre 2012 et 2015, à Villette et à Épesses, pas à Grandvaux, Cully et Riex, générant un manque à gagner de 35 000 fr. par année.

Dans sa communication, la Municipalité a confirmé que ces

rabais ne reposaient sur aucune base légale, justifiant sa décision de 2016 qui supprimait ces déductions. Si aucun habitant d'Épesses n'avait protesté, sept citoyens de Villette avaient déposé un recours. Ils ont été déboutés en novembre 2018 par la commission de recours en matière d'impôts communaux. On pouvait aussi lire dans ses conclusions: «La Municipalité regrette cet avantage octroyé indûment (...). Elle regrette par ailleurs de ne pas avoir pris les décisions qui s'imposaient entre 2012 et 2015.»

**Municipalité alertée en 2013**  
 Si la Municipalité a tant de regrets, c'est que le Service des finances avait repéré et chiffré cette anomalie en 2013 déjà et demandé à la Municipalité de prendre une décision, lit-on dans la communication. Cette dernière n'a «pas donné suite».

C'est sur cette non-décision que le conseiller Philippe Maeder, au nom de la commission de gestion qu'il préside, a interpellé la Municipalité lundi soir. «Nous comprenons que c'est l'ensemble de la Municipalité qui a été informée de la problématique soulevée par le Service des finances et que la décision de ne pas y don-

ner suite a été prise de manière collégiale. Si ce n'était pas le cas, nous demandons aux municipaux toujours en fonction de nous en informer.»

## Pas de protocole

Visé, le syndic Jean-Pierre Haenni, ancien syndic de Villette avant la fusion puis municipal des Finances et des Eaux dès 2011, a réaffirmé que rien n'avait été protocolé. «On en a parlé, oui, mais il n'y a pas de traces.» Jean-Paul Demierre, également membre de l'ancienne Municipalité, a con-

firmé cet état de fait. Toujours en fonction également, Nicole Gross et Georges Hauert n'ont pas pris la parole. S'est ensuivi le silence gêné du plénum.

Selon Philippe Maeder, pourtant, «cette absence de protocole ne permet pas de lever complètement le doute». La commission de gestion, qui a déjà obtenu de l'actuelle Municipalité que toute discussion ou décision soit dorénavant mise par écrit, n'a pas encore décidé si le thème des droits d'eau serait de nouveau abordé dans son rapport annuel.

En effet, le flou a généré des rumeurs dans la commune. L'ancien syndic de Villette, municipal des Eaux et des Finances de Bourg-en-Lavaux, en lice pour le poste de syndic de la commune fusionnée, aurait-il décidé tout seul et péché par électoralisme? Jean-Pierre Haenni s'en défend: la non-décision était collégiale. «L'erreur est liée à ma mauvaise interprétation du règlement de Villette, insiste-t-il. La boursière n'était plus là et la mention «droits d'eau» figurait sur les factures. J'ai estimé que c'était un acquis, lié à une convention, et qu'on m'aurait volé dessus si je la supprimais!» En effet, lors de la fusion, il avait été décidé que les habitants ne seraient pas perdants. Ainsi, le taux d'imposition le plus bas (Grandvaux) avait été choisi par exemple.

## «On n'a pas osé y toucher»

Quant à l'intervention du boursier communal, en place à Cully dès 2008 puis à Bourg-en-Lavaux jusqu'en 2018, elle n'a «peut-être pas assez été écoutée», admet Jean-Pierre Haenni. «On n'a pas autrement approfondi. On avait beaucoup de choses à mettre en place avec la fusion, et cela ne nous semblait pas important. Et politiquement, c'est vrai, on n'a pas osé y toucher.»

## Historique

Un rappel historique des faits est important. Avant la fusion, les habitants de la commune de Villette payaient un abonnement annuel de 120 francs leur donnant droit à 50 m<sup>3</sup> d'eau. À partir du 51<sup>e</sup>, ils payaient chaque mètre cube en sus. À Épesses, un cadeau communal de 25 m<sup>3</sup> fondé sur les us et coutumes était fait à tous les habitants depuis le début du siècle. «C'est à l'arrivée de l'eau courante que la Commune avait décidé d'offrir ces mètres cubes, en remplacement

du petit bassin que chacun avait devant sa maison pour arroser son jardin, explique Yvan Rey, municipal des Eaux à Épesses avant la fusion. Ce cadeau n'a jamais été remis en question, parce qu'Épesses a toujours été riche en eau.»

Les 25 m<sup>3</sup> d'Épesses et les 50 m<sup>3</sup> de Villette ont perduré après 2011. Si cela n'a rien changé pour Épesses, les habitants de Villette ont «gagné» 50 m<sup>3</sup> d'eau gratuite: en effet, l'abonnement annuel de 120 fr. a disparu à la fusion. **C.CO.**

## Un million de plus pour intégrer les vestiges

### Échallens

**Le Conseil communal a voté en maugréant le crédit permettant la mise en valeur des fondations d'une ancienne tour**

Les fondations de l'ancienne tour du château d'Échallens sont sauvées. Remises au jour l'automne passé dans le cadre des travaux de rénovation et de transformation de l'édifice (*24 heures* du 23 novembre 2018), elles seront mises en valeur dans le cadre d'une version remaniée du projet. Le Conseil communal du chef-lieu de district a en effet voté jeudi passé le crédit de 1,05 million de francs qui permettra leur conservation.

La pilule a toutefois été dure à avaler pour les élus. «La marge de manœuvre que nous laissent les services cantonaux est quasi nulle, a déploré Cédric Freymond, rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis. Et même si le succès des visites organisées pour la population nous incite à sauvegarder ces vieilles pierres, elles ne risquent pas de faire exploser le tourisme à Echallens.»

Deux éléments ont particulièrement irrité les élus: le fait que les spécialistes cantonaux n'aient pas anticipé ces découvertes et les coûts facturés par les archéologues, qualifiés d'«effarants» par le rapporteur. «Il est quand même étonnant que des citoyens non élus puissent imposer aux collectivités des dépenses aussi disproportionnées, a relevé le conseiller Pierre Desponds. À ce tarif-là, il faut espérer que la suite des travaux ne révèle pas de nouveaux vestiges.»

Son collègue Blaise Vionnet a rappelé qu'Échallens n'était pas la seule commune à se voir infliger «de telles souffrances» de la part des services chargés de la protection du patrimoine: celles de Rolle ou de Grandson viennent aussi d'en faire l'expérience. Et de suggérer à sa collègue, la députée Anne-Laure Métraux Botteron, d'intervenir à ce propos au Grand Conseil.

Pour le reste, deux possibilités s'offraient à la Commune: soit d'agrandir les nouveaux locaux prévus pour absorber les vestiges découverts, soit de les reculer pour laisser ces fondations au grand air. C'est cette seconde variante, nettement moins coûteuse, qui a été retenue, puisque le crédit global des travaux ayant débuté dépasse déjà les 17 millions de francs. **S.MR**

### Lausanne

## La Migros du Flon ferme ses portes

Le 2 mars prochain à 18 heures, le magasin Migros Flon Mercier, situé à la voie du Chariot 4, fermera ses portes à la suite d'un accord trouvé avec le nouveau locataire des lieux, le fitness Let's Go, qui va effectuer des travaux d'aménagement dans ces locaux. Pour les employés, la coopérative a pu garantir à chacun un poste au sein de Migros Vaud. Dans le quartier du Flon, le projet d'un futur point de vente Migros sur deux niveaux, place de l'Europe 8, est actuellement à l'enquête. «Il devrait pouvoir se concrétiser d'ici à la fin de l'année», estime Migros. **L.A.**

PUBLICITÉ

24 heures

Livres

## 24 HEURES ET LES ÉDITIONS NOIR SUR BLANC VOUS PROPOSENT

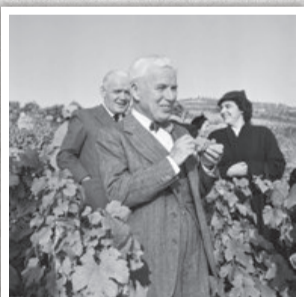
### CHAPLIN PERSONAL 1952 - 1973

(110 photographies, 144 pages)

De 1953 à sa disparition en 1977, Charlie Chaplin vit avec sa famille au Manoir de Ban, à Corsier-sur-Vevey. Dès son installation sur les bords du lac Léman, le génie du 7<sup>e</sup> art choisit comme photographe personnel un jeune homme arrivé de Paris quatre ans plus tôt: Yves Debraine. Leur collaboration perdurera jusque dans les années 1970.

Pour la première fois réunies dans un livre, ces photographies montrent un Chaplin apaisé, toujours créatif, à l'abri du tumulte du monde. Chaplin Personal propose une sélection des archives Chaplin d'Yves Debraine, dont de nombreuses images inédites.

Ces photographies seront exposées au Chaplin's World, seul musée au monde dédié à Charlie Chaplin, du 20 février au 5 avril 2019.



Photos: Yves Debraine

## Signé Lausanne

### Le MAD s'ouvre à la lumière du soleil

#### Dernière le comptoir

Presque imperceptiblement, la façade du bâtiment s'est réveillée. Les fenêtres côté sud, autrefois occultées, se sont ouvertes. Mais ce n'est pas pour éclairer sa piste de danse que le MAD s'offre à la lumière du soleil depuis quelques jours. Ce temple des nuits lausannoises vient en effet de créer un établissement diurne au Flon. Et la boisson phare sera le café, à discrétion si l'on souscrit l'abonnement mensuel de 20 fr. Une note pour les amateurs: le petit noir est tiré à partir de la version professionnelle de Nespresso.

On ne pourra pas prolonger une nuit endiablée en s'installant au nouveau bar pour «un dernier» verre. L'ouverture du MAD café n'a lieu qu'à 11 heures du matin (14 heures le dimanche). En revanche, les noctambules y feront peut-être un crochet avant d'aller danser. De quoi s'imprégner un peu de la culture

d'un lieu qui fait danser depuis une trentaine d'années. Différents objets cultes du club, même si certains ne sont jamais apparus en public, décorent le nouvel établissement. À l'étage, les murs arborent les images de quelque 200 célébrités ayant foulé la scène du club. Le décor industriel se complète de fauteuils mêlant zébrures, cuir et métal. On y retrouve aussi la fourmi géante autrefois accrochée dans le club. Au rez, le bar est géré par Lilly, qui propose des donuts colorés en journée et du *finger food* en soirée. Ses lampes en forme de croix ont éclairé pendant des années les loges des artistes.

Mais c'est la terrasse qui offre la plus spectaculaire évolution de ce bout de quartier. À la vingtaine de places assises juste au pied du bâtiment s'ajouteront une centaine d'autres une fois la patinoire démontée. «Nous avons réalisé ces travaux en collaboration avec Mobimo, qui souhaitait cette place à l'italienne, bordée de bistrots», raconte Igor Blaska, directeur du MAD. **A.DZ**



ODILE MEYLAN

Je commande  exemplaire(s) de

«Chaplin Personal - 1952 - 1973»

 au prix abonné(e) 24 heures de Fr. 31.-\*  au prix non-abonné(e) de Fr. 36.-\*

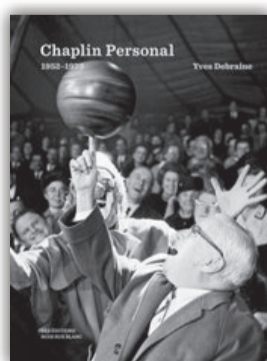
 M.  Mme  Mlle

N° d'abonné(e) (obligatoire)

Nom  Prénom Rue/N° NPA/Lieu Date Signature 

\* TVA incluse. Frais de port en supplément pour 1 exemplaire Fr. 7.-.

Les ouvrages seront livrés avec la facture directement par les éditions Noir sur Blanc.



• Ce bulletin de commande est à retourner à: Marketing 24heures Avenue de la Gare 33 1001 Lausanne

• Commande par internet: livre.24heures.ch

• Dans la limite des stocks disponibles

24h\_livre\_chaplin